







Site Natura 2000 de l'« ESTEREL » (pSIC FR 9301628) 1 er Comité de Pilotage d'Animation COMPTE RENDU

Lundi 15 juillet 2013 Salon d'honneur - Palais des Sports J.F. Krakowsky - **83700 Saint-Rapha**ël

Ouverture de la séance par monsieur Christian DECUGIS, adjoint à l'environnement, à la mer et aux forêts, représentant monsieur Georges GINESTA, Député-Maire de Saint-Raphaël et Président du Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 de l'Estérel.

Monsieur DECUGIS accueille les participants, les remercie de leur participation et excuse monsieur le Président du COPIL. Il rappelle ensuite l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Election du nouveau président du COPIL
- Désignation de la structure animatrice
- Approbation de la feuille de route de l'équipe animatrice pour la première période d'animation.

→ Désignation du nouveau Président du COPIL :

Monsieur Stéphane THOLLON, DDTM, rappelle que l'article R414-8-1 du code de l'environnement fixe le principe de désignation du président du COPIL et de la structure animatrice. Il précise notamment que « les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du comité de pilotage Natura 2000 désignent, pour une durée de 3 ans renouvelable, la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre sa mise en œuvre et le président du comité. »

Il demande ensuite aux éventuels candidats de se faire connaitre.

Monsieur Nello BROGLIO, vice-président CAVEM, indique que la CAVEM souhaite proposer monsieur DECUGIS comme candidat. Aucun autre candidat ne se présente.

Aucune autre candidature n'est recueillie.

Monsieur THOLLON demande à l'ensemble des membres élus du comité de pilotage s'il y a opposition ou abstention à cette unique candidature.

Le comité de pilotage désigne à la majorité (seulement 1 abstention du maire de Bagnols-en-Forêt) monsieur DECUGIS comme président du Comité de Pilotage du site.

Désignation de la structure animatrice

Monsieur THOLLON, passe ensuite à la désignation de la structure animatrice du site. Il sollicite les candidatures pour cette fonction d'animateur du site.

Monsieur Frédéric FERRERO, directeur de l'environnement CAVEM, propose la candidature de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANNEE pour l'animation du site Natura 2000 FR9301628 « ESTEREL », en relais de la Ville de Saint-Raphaël qui en a élaboré le DOCOB et qui n'a pas souhaité prendre la suite du projet lors du COPIL de décembre 2012.

Aucune autre candidature n'est recueillie pour l'animation du site.

Monsieur THOLLON demande à l'ensemble des membres élus du comité de pilotage s'il y a opposition ou abstention à cette unique candidature.

Le comité de pilotage désigne à la majorité (seulement 1 abstention du maire de Bagnols-en-Forêt) la CAVEM comme structure animatrice du site.

 Présentation de la feuille de route de l'animateur définie lors de la réunion de cadrage préalable à l'animation du site (RCPA) du 17 juin 2013 :

L'équipe Natura 2000 est présentée aux participants : Frédéric FERRERO, directeur du service environnement CAVEM et deux chargés de mission : Madame Audrey COPIN et Fabien ROZEC, qui viennent d'être mutés ou recrutés à la CAVEM.

Le bilan synthétique de la RCPA, qui a pour objectif de préciser la feuille de route de l'animateur du site Natura 2000 (cf. PPT en PJ), est présenté aux participants. Elle définit les actions susceptibles d'être menées dans les 20 mois à venir en fonction de leur faisabilité technique et financière ainsi que par les opportunités socioéconomiques locales.

- Programme d'actions prévisionnel : mesures de gestion retenues pour une mise en œuvre pendant les 20 mois de la première phase d'animation du site (contrats terrestres, marins, MAEt)

 Monsieur THOLLON précise qu'au vu de la fin de programmation du fond européen mobilisable FEADER (50% FEADER et 50% Etat/collectivités) qui donne une lisibilité de la disponibilité des fonds jusqu'en avril 2015 et au vu des délais nécessaires à la signature de la convention cadre et de la convention financière (début programmé pour le 1 er septembre 2013), les fonds mobilisés pour l'animation seront prévus pour 20 mois puis ajustés au vu de la nouvelle programmation pendant le courant de l'année 2014.
- Feuille de route de l'animateur : répartition sur 20 mois du temps de travail de l'animateur entre les différentes missions d'animation définies dans le DOCOB :
- Plan de financement : sur un budget prévisionnel total de 301 893 € sur 20 mois, 128 000 € sont dédiés aux missions d'animation et seront financés par l'État, via une convention avec la structure animatrice ;
- Indicateurs de suivis et de réalisation des missions, par grand type de mission de l'animateur.

Si les participants désirent bénéficier d'une réunion d'information ou d'une formation, il leur suffit de contacter directement l'équipe Natura 2000 pour convenir d'une date d'intervention.

De plus, il leur est possible de s'inscrire s'ils souhaitent faire partie du « Réseau des Sentinelles de l'Estérel » dont la première réunion sera organisée à l'automne 2013 pour sa création.

Madame Sandra RUNDE-CARIOU, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), précise que l'Agence pourra apporter un soutien technique à l'animateur concernant la contractualisation des contrats marins et, au vu de son domaine d'action concernant l'ensemble de la façade méditerranéenne française, permettra d'avoir un regard plus global sur l'impact des actions mises en place, notamment sur l'effet « report » de certaines actions telles que la mise en place d'interdictions de mouillage qui décalent immanquablement le problème sur d'autres sites.

Questions diverses

Monsieur FERNEZ, président de l'association de Valescure, souhaite insister sur l'importance d'intégrer l'Herbe de la Pampa dans l'action d'élimination des invasives. En effet, c'est une plante extrêmement invasive car elle produit 10 000 à 100 000 graines par touffe et qu'il ne faut pas la négliger.

Madame COPIN, précise que la présentation qui vient d'être faite des actions n'est pas exhaustive et que cette plante est bien intégrée dans les plantes invasives à éliminer dans le DOCOB ainsi que de nombreuses autres non citées (bambou, buddleia...).

Madame CARRIER, élue à l'environnement et au développement durable, et **monsieur FERNEZ** rappellent un projet très intéressant pour le site qui a été conçu il y a plusieurs années, à savoir la réhabilitation de la Chapelle de St Joseph qui serait une excellente porte d'entrée du site.

Monsieur BROGLIO, rappelle que les communes de la CAVEM, de Mandelieu et de Théoule ainsi que les pompiers et l'ONF, sont en train de mettre en place une Charte Forestière qui aura pour but prioritaire de protéger l'Estérel des incendies mais également de règlementer et valoriser le site avec tous les acteurs. Elle s'achèvera à la fin du mois de septembre 2013. Les portes d'entrée du site sont un des axes de travail de cette charte.

Monsieur DECUGIS précise que les actions finançables par Natura 2000 doivent avoir un lien direct avec les objectifs de conservation définis dans le DOCOB et rappelle que, concernant les contrats, tout porteur de projet devra avancer les fonds pour la réalisation des travaux qui ne seront restitués qu'à réception des factures acquittées.

Ensuite l'équipe Natura 2000 rappelle qu'il est nécessaire de réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 de tout programme ou projet (y compris manifestation sportive) qu'ils désireraient mettre en œuvre. Ils sollicitent Kévin BERGERON, animateur du site Natura 2000 de l'Argens depuis plus d'un an, qui a du recul en la matière. Il rappelle que cette règlementation est issue de l'article L 414-4 du code de l'environnement qui impose la prise en compte des effets des projets induits sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Par exemple, pour une course pédestre dont le parcours passerait sur une station d'espèce communautaire, il serait étudié de décaler le parcours sur un sentier avec un moindre enjeu communautaire.

Pour tout besoin, les porteurs de projets peuvent se mettre en lien avec les animateurs des sites Natura 2000 concernés par leur projet qui les conseilleront pour remplir leur formulaire d'incidence.

Monsieur Jean-Luc DUMAS, responsable environnement ESCOTA, demande si un projet de travaux sur voirie est soumis à étude d'incidences.

Monsieur THOLLON répond qu'en règle générale, l'étude d'incidence n'est obligatoire que pour de la création ou pour de la réhabilitation dans le cas où il y aurait une modification considérable de l'existant.

Monsieur BROGLIO, précise qu'il faut tenir compte du fait que toute décision prise à l'intérieur du site pour Natura 2000 aura également un impact en dehors du site. Il demande également ce qui peut être fait si on ne peut pas éviter l'impact.

Monsieur BERGERON indique que les différentes mesures à étudier dans les incidences sont d'abord Eviter l'impact, si l'on ne peut pas : Réduire, et sinon Compenser.

Frédéric FERRERO précise qu'un Fond pour la Biodiversité a été mis à l'essai sur le territoire de la commune de Saint-Martin de Crau (Bouches-du-Rhône) par la Caisse des Dépôts et Consignations et qu'un outil important pour l'avenir sera la mise en place de la Trame Verte et Bleue axée sur le respect du continuum des corridors écologiques.

Madame RUNDE-CARIOU, précise que l'AAMP est en train d'élaborer des fiches d'évaluation d'incidence pour les activités en mer ainsi qu'une charte qui permettra aux porteurs de projets d'être exonérés d'Evaluation d'Incidence. Ils pourront appuyer l'animateur concernant les évaluations d'incidences sur la partie marine du site.

L'ensemble des questions étant épuisées **Monsieur DECUGIS**, en tant que nouveau président du COPIL, remercie l'assemblée pour sa participation et lève ensuite la séance.

Site Natura 2000 de l'Estérel Comité de Pilotage du 15 juillet 2013 Liste des participants

Experts scientifiques:

Excusés :

- Monsieur Marcel BARBERO, rapporteur scientifique Terre et Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Madame Denise BELLAN-SANTINI, rapporteur scientifique Mer, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Monsieur Gérard BELLAN, directeur de recherche émérite, CNRS

Collectivités et Intercommunalités :

- 1. **Monsieur Nello BROGLIO,** Vice-Président CAVEM et Maire des Adrets, président du Syndicat Intercommunal pour la Protection du Massif de l'Estérel (SIPME)
- 2. **Monsieur Christian DECUGIS,** adjoint au Maire délégué à l'environnement, à la mer et aux forêts, représentant monsieur Georges GINESTA, Député-Maire de Saint-Raphaël et Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 de l'Estérel
- 3. **Madame Liliane TREMEREL,** Membre de la Communauté d'Agglomération, Adjointe au maire des Adrets de l'Estérel
- 4. **Monsieur Michel TOSAN**, Maire de Bagnols-en-Forêt
- 5. Monsieur Bernard EISENOLHR, Directeur de l'Environnement, de la Mer et des Forêts de Saint-Raphaël
- 6. **Madame Françoise DUMONT**, vice-présidente du Conseil Général du Var et première adjointe au Maire de Saint-Raphaël
- 7. **Madame Marie-Hélène CARRIER**, adjointe au Maire déléguée à l'environnement et au développement durable, Mairie de Fréjus
- 8. **Monsieur Frédéric FERRERO**, directeur du service environnement, Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
- Madame Tatiana LAMBERT, responsable développement durable et déchets ménagers, service environnement, CAVEM
- 10. Monsieur Fabien ROZEC, chargé de mission du site Natura 2000 Estérel, service environnement, CAVEM
- 11. Madame Audrey COPIN, chargée de mission du site Natura 2000 Estérel, service environnement, CAVEM
- 12. Monsieur Jérôme FOTIA, service communication, CAVEM
- 13. Madame Caroline CAIZERGUES, directrice du service communication de Saint-Raphaël
- 14. Monsieur Yves JACOB, Directeur du Service environnement, Mairie de Fréjus
- 15. **Monsieur Kevin BERGERON**, Chargé de mission du site Natura 2000 de l'Embouchure de l'Argens, Service environnement, Mairie de Fréjus
- Madame Mireille GAIERO, Mairie de Saint-Raphaël, représentant M. GEISLER président du Syndicat Mixte du SCOT Var-Est

Excusés :

- Conseil Régional PACA
- Syndicat Mixte pour le Développement Touristique de l'Est Varois
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Les Adrets-Fréjus
- Syndicat Mixte pour le Développement Touristique de l'Est Varois
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Les Adrets-Fréjus

Services de l'Etat et établissements publics de l'Etat (6/11 organismes présents)

- 17. **Monsieur Stéphane THOLLON**, service environnement et forêt, bureau biodiversité espaces naturels, Natura 2000, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
- 18. **Madame Nathalie VALLET,** responsable des contrats Natura 2000, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
- 19. **Madame Sandra RUNDE-CARIOU,** chargée de mission usages côtiers Natura 2000 ; Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)
- 20. **Monsieur Philippe RENAUD-BEZOT**, Responsable de l'Unité Territoriale Grand Estérel, Agence interdépartementale Alpes-Maritimes / Var, Office National des Forêts

21. **Monsieur Daniel PEDRETTI**, service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) du Var

Excusés :

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Commandant de la Zone Maritime Méditerranée
- La DREAL PACA
- Préfecture maritime de la Méditerranée
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Délégation Mer et littoral, Direction départementale des territoires et de la mer du Var
- IFREMER
- Centre régional de la Propriété Forestière PACA et Var

Représentants des chambres consulaires et des socioprofessionnels (3/6 organismes présents)

22. **Madame Virginie TEUILLON**, adjointe environnement et foncier de la société Cemex Granulats, représentant l'UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction) PACA

Excusés :

- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- La Chambre d'Agriculture
- Comité départemental de Développement du Tourisme "Var Tourisme"
- Prudhommie de Pêche de Saint-Raphaël
- Comité Départemental des Pêches Maritimes et Elevages Marins du Var

Représentants des usagers (3/9 organismes présents)

- 23. **Monsieur Alain MILLANELLO**, Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var et Président du Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Estérel
- 24. Monsieur Jean d'AGAY, Syndicat des propriétaires forestiers du Var
- 25. Monsieur Lean-Luc DUMAS, Chef de la mission développement durable et environnement de la société ESCOTA
- 26. Monsieur Christian BOURBIER, Président de l'UNANMED et de l'AAUPPF

Excusés :

- Comité Départemental du Var de la Fédération Française de Cyclotourisme
- Fédération Départementale du Var pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Comité Départemental du Var de la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de France
- Comité Départemental du Var de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Comité Départemental Olympique et Sportif du Var
- Comité Départemental du Var de la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- Comité Communal Feux de Forêts de Fréjus
- Association des pêcheurs plaisanciers de Saint-Raphaël

Représentants des associations de protection de l'environnement (6/7 organismes présents)

- 27. Monsieur Jean-Louis LE MOAL, Président de l'association « Les Amis de la Corniche d'Or Varoise » (LACOVAR)
- 28. Monsieur Philippe DRUELLE, président suppléant, LACOVAR
- 29. **Monsieur Michel RUBY**, Président de l'Association de Défense de la Forêt Départementale de Bellevue à Fréjus, collectif de défense des Terres Fertiles du Var
- 30. **Monsieur Pierre FERNEZ** Président de l'Association des amis du parc régional naturel de l'Estérel et de l'Association de Valescure Fréjus Saint-Raphaël
- 31. **Madame Michelle DANDURAN,** Association de Valescure Fréjus Saint-Raphaël (hors COPIL, accompagne M. Fernez)
- 32. **Madame Perrine LAFFARGUE**, Chargée de missions des Espaces naturels du Secteur Est-Var, Conservatoire des Espaces Naturels du Var
- 33. Monsieur Julien COMMARIEU, Conservatoire des Espaces Naturels du Var
- 34. **Monsieur Jean-Jacques BIANCCHI**, association Avenir Ecologie et TDVN 83, administrateur du Club Alpin Français
- 35. Monsieur François CHAPON, association Clarisse Environnement

Excusés :

- Rucher Ecole Var-Est
- Association des Amis de la Forêt Domaniale de l'Estérel
- Association ADEE